

NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

Anciennement : Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, fondé en 1869

ÉTHIOPIE

Comme nous l'annoncions dans un précédent numéro ¹, un délégué du CICR, M. J. M. Rubli, s'est rendu, au mois de juillet dernier, en Ethiopie où il a été l'hôte de la Croix-Rouge nationale. Les dirigeants de cette Société ont eu l'occasion ainsi d'exposer à M. Rubli les tâches accomplies jusqu'à ce jour.

Dans notre numéro de mai 1953, nous parlions de l'œuvre humanitaire de cette Société ; quelques photographies marquaient le souci de doter la Croix-Rouge éthiopienne d'un personnel infirmier bénéficiant d'une préparation suffisante. Aujourd'hui encore, ce souci constitue l'essentiel de ses préoccupations. Signalons donc que, dans le domaine de l'enseignement infirmier, une école installée dans l'hôpital Haïlé Sélassié reçoit les jeunes candidates désireuses de se consacrer aux soins aux malades. La durée des études est de trois ans et demi et cette préparation approfondie répond à un désir de l'Empereur d'Ethiopie qui, à la première distribution des diplômes de l'école, en 1953 ², s'exprimait en ces termes : « ... Ce sont les femmes qui paraissent le plus aptes à donner des soins aux malades en vertu de leur adresse et de l'esprit de charité qui les anime. Nous sommes heureux de voir les femmes de notre pays, dûment entraînées, commencer à venir au secours de leurs compatriotes. Dans le domaine plus élevé de l'activité médicale, nous attendons impatiemment qu'elles viennent prendre place aux côtés de leurs frères... ».

¹ Voir *Revue internationale*, août 1959, sous la rubrique « Nouvelles d'ici et de partout ».

² Voir *Revue internationale*, mai 1953.

Toujours dans le domaine de la formation du personnel sanitaire, notre délégué a eu un entretien avec un officier de santé de la léproserie d'Addis-Abeba. Précisons, en passant, que les officiers de santé sont formés dans une école différente de celle des infirmières, et qui prépare les jeunes gens appelés à devenir experts en hygiène (installations sanitaires, lutte contre les épidémies et contre les moustiques, etc.) ; la durée des cours est de quatre ans. Dans un pays où, comme dans beaucoup d'autres, le manque de médecins se fait sentir, cette école revêt une grande importance.

Les infirmiers et infirmières déploient une grande activité dans les léproseries. Il y a quatre cent mille lépreux environ dans le pays et de nombreuses difficultés se présentent pour les atteindre et les soigner. La léproserie d'Addis-Abeba comporte un petit hôpital d'une soixantaine de lits fort bien aménagé, destiné aux lépreux atteints d'une autre maladie ou « faisant » des réactions graves. Ce sont généralement des lépreux guéris qui fonctionnent comme infirmiers ou infirmières ; ils sont assistés de lépreux en voie de guérison qui apprennent ainsi leur métier ; là aussi d'ailleurs, le manque de personnel qualifié se fait sentir.

Cette Société possède des ambulances et véhicules sanitaires qui jouent un grand rôle dans le domaine du secourisme, notamment en cas de catastrophes ; ainsi, en 1950, lors d'une redoutable recrudescence de malaria pendant laquelle quelque 250.000 personnes perdirent la vie, les équipes motorisées accomplirent un travail très vaste et efficace.

Enfin, la Croix-Rouge éthiopienne, soucieuse d'étendre toujours davantage son action dans le domaine médical et sanitaire, a établi les projets d'une polyclinique qui sera construite par l'Etat, sur l'ordre du Prince héritier, à proximité immédiate du siège de la Croix-Rouge ; l'autorisation de commencer les travaux a été donnée par le Prince, en présence de M. Rubli.

Disons, pour terminer, que le délégué du CICR a rapporté de sa visite à la Croix-Rouge éthiopienne une excellente impression. Il a pu se rendre compte qu'en présence des problèmes si nombreux à résoudre et malgré les difficultés que représente,

en particulier, le fait que le personnel infirmier est en nombre insuffisant, cette Société fournit un grand effort et que son activité paraît judicieuse et bien organisée.

HAÏTI

Sous le titre *Quatre années d'activité*¹, la Croix-Rouge haïtienne a rédigé un rapport circonstancié sur l'œuvre accomplie par elle de 1953 à 1957. Etant donné l'intérêt permanent que présente, sous bien des aspects, ce document, nous pensons opportun d'en présenter un résumé à nos lecteurs.

Cette Société, fondée en 1932, fut réorganisée en 1953. Dans son introduction, le président en fonction lors de la parution de ce rapport expose succinctement la situation difficile dans laquelle se trouve cette jeune société en raison des nombreux cataclysmes qui s'abattent si souvent sur le pays ; en effet, les suites de pareilles catastrophes réclament impérieusement une action de secours parfois si importante que, débordant largement les autres activités prévues à son programme, elle doit mobiliser pour plusieurs années les forces et les moyens dont elle dispose. Ainsi, après le cyclone Hazel de 1954, dont la *Revue internationale* évoqua à plusieurs reprises les méfaits, la Croix-Rouge haïtienne dut concentrer tous ses efforts sur les opérations de secours.

Ce qui frappe, tout d'abord, à la lecture de ce rapport, c'est le rôle important que joue l'entraide nationale et internationale ; les annexes de ce document donnent la liste des dons reçus des Sociétés sœurs, des personnalités locales et des différentes associations et groupements de l'étranger ; grâce à ce bel exemple de solidarité, la Croix-Rouge nationale a pu procéder à de larges distributions de secours sous forme de vivres, vêtements, etc., et fut en mesure de participer à l'œuvre de reconstruction entreprise par le gouvernement dans les zones ravagées par le cyclone.

¹ Port-au-Prince, 1958.